Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2026-348

VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTIONS

Ce règlement a été adopté à une séance extraordinaire tenue le 19e jour de janvier 2026.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 14 janvier 2026.
Adoption du projet de règlement le 14 janvier 2026.
Adoption du règlement le 19 janvier 2026.

Donné à Saint-Adelphe, ce 20e jour de janvier 2026.

Julie Francoeur,
Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le vingtième jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour de janvier 2026.

Julie Francoeur,
Directrice générale